

Traitement des demandes d'affectation dans les formations du palier 3^e :
 → pour les élèves scolarisés dans un établissement hors contrat,
 → pour les élèves en instruction dans la famille,
 → dans le cadre d'un retour en formation initiale.

<p>Élèves de l'enseignement privé hors contrat</p>	<p>- Conformément à la note de service n°81-173 du 16 avril 1981, l'admission dans l'enseignement public est subordonnée à la réussite d'un examen d'entrée.</p> <p>- L'examen d'admission porte sur les principales disciplines communes à la classe actuellement fréquentée et à la classe dans laquelle l'élève souhaite poursuivre ses études</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fiche de renseignement des élèves souhaitant s'inscrire dans un établissement public ou privé sous contrat à transmettre à la DRAIO par mël : bo.secretariat@ac-reunion.fr avant lundi 08 avril 2024. ➤ L'examen d'admission en 2^{de} GT, 2^{de} pro ou 1^{re} année de CAP validé par le recteur ou son représentant, porte sur trois disciplines : Français, Mathématiques, Langue vivante Anglais et sera organisé par le rectorat mercredi 17 avril 2024. ➤ En cas de réussite, le chef d'établissement d'origine envoie la fiche de candidature Affelnet dûment complétée avant vendredi 31 mai 2024 à la DRAIO qui effectue la saisie.
<p>Élèves en instruction dans la famille</p>	<p>La famille doit transmettre à la DRAIO par mël : bo.secretariat@ac-reunion.fr avant vendredi 07 juin 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La fiche de candidature pour les élèves en instruction en famille vers 2^{de} GT, 2^{de} pro, 1^{re} année de CAP. Attention pour une demande vers la 2^{de} GT, la famille doit se rapprocher du lycée de secteur pour recueillir son avis. ➤ Un justificatif de domicile à la Réunion. ➤ Le dernier bilan de contrôle.
<p>Retour en formation initiale</p>	<p>Les candidats au retour en formation initiale seront traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ dans un premier temps dans le cadre du tour suivant n°1 ou n°2 d'Affelnet Lycée. <p>Pour être recevable la candidature doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir reçu un avis favorable de l'établissement d'accueil demandé, - parvenir avec un dossier complet à la DRAIO avant vendredi 28 juin 2024 pour une participation au tour suivant n°1 et avant le mercredi 24 août pour le tour suivant n°2 : fiche individuelle d'accompagnement pour un retour en formation initiale dûment renseignée et signée par l'ensemble des partenaires + fiche de candidature sur places vacantes + trois derniers bulletins scolaires. La DRAIO saisira la candidature dans Affelnet Lycée uniquement si ces conditions sont réunies. <ul style="list-style-type: none"> ➤ dans un deuxième temps dans le cadre des commissions focales à partir du mois de septembre 2024